



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt, le dix décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle des fêtes Robert Sauvion, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 25
Pouvoirs : 4
Absent : 0

Date de la convocation : 4 décembre 2020

PRÉSENTS : MICHAUD Christian, DELPHIN Caroline, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, BIOTTEAU Dany, DUFFAULT Tetyana, DESIRE Thierry, LECOQ Monique, GOHIER Monique, BARREAULT Mireille, GABIGNON Christophe, CHAPUT Clément, GOLA Odile, CROC Bertrand, BEUNEL Philippe, DESIRE Valérie, CHAPUT Sabrina, VERDUZIER Kévin, DEBIAIS Viviane, MASSONNEAU Bruno, PIAULET Christine, ROBIN Nadia, ROYER Freddy, POISSON Jean-François

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :
MUSCAT Yvette représentée par VERDUZIER K
BEUGIN Valérie représentée par MINEREAU JR
DUFFAULT Laurent représenté par DUFFAULT T
SULLI Bruno représenté par PIAULET C

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Caroline DELPHIN

DELIBÉRATION N°140

Rapporteur : Christian MICHAUD

OBJET : CHANGEMENT DU REGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est rappelé que le règlement du conseil municipal a été approuvé par délibération du 13 octobre 2020.

Il est proposé aux membres du conseil municipal de **changer le jour de réunion** des séances à savoir le **MARDI** au lieu du jeudi à compter du 1er janvier 2021.

L'article 1 du règlement "périodicité des séances" est modifié en conséquence.

VU l'installation du conseil municipal le 3 juillet 2020 ,

VU l'article L2121-8 du CGCT,

VU la délibération n°123 du 13 octobre 2020 relative à l'approbation du règlement du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

-**décide** de modifier le jour du séance du conseil municipal qui se tiendra désormais le mardi à compter du 1er janvier 2021,

- **décide** de modifier en conséquence l'article 1 du règlement,

-charge M le Maire de son application.

AR PREFECTURE

086-218601748-20201210-140_D2020-DE
Regu le 15/12/2020

VOTE

POUR : 23

ABSTENTIONS : 6

de C PIAULET, N ROBIN, V DEBIAIS,
de B MASSONNEAU, F ROYER et de
B SULLI par pouvoir

Publication en mairie le :
Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier,
sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet
acte,
le

